

VENTES AUX ENCHERES

M^e Nicolas SIROUNIAN - SELARL EKLAR AVOCATS

Avocat Associé au Barreau d'Aix-en-Provence

23 cours Mirabeau - 13100 AIX-EN-PROVENCE Tél. : 04 13 24 13 64 - i.gadalla@eklar.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SURENCHERE

D'UN APPARTEMENT DUPLEX

Situé 32 rue de la République à PORT DE BOUC (13110)

MISE A PRIX : 49.500,00 EUROS

VISITE LE MARDI 27 OCTOBRE 2026 DE 9 H A 10 H

ADJUDICATION LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2026 A 9 H 00

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence,
40 Boulevard Carnot - 13100 AIX-EN-PROVENCE

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente : Sur le site internet <https://www.eklar.com> du Cabinet de M^e Nicolas SIROUNIAN, avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE.

Au Cabinet de M^e Nicolas SIROUNIAN, avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, 23 cours Mirabeau - 13100 AIX-EN-PROVENCE - Tél. : 04.13.24.13.64 i.gadalla@eklar.com.

Au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE - 40 boulevard Carnot 13100 AIX-EN-PROVENCE, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 heures.

VIE DES SOCIETES



ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans La Provence du 15 septembre 2026, concernant la société ALEXIA, demeurant 2 Boulevard des Ecoles, 13440 Cabannes. Il y a lieu d'ajouter "Aux termes du même PV, les associés ont décidé, avec effet le 29/09/2026, de modifier la dénomination sociale de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE "ALEXIA". La nouvelle dénomination sociale est ALEXIA.



**Vos annonces légales
& marchés publics
du lundi au vendredi
dans La Provence &
le mardi dans notre
supplément Économie**

CONTACT

al@laprovince-medias.fr | 04 91 84 46 45

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur

laprovincemarchespublics.com

francemarches.com

LaProvence
MARCHÉS PUBLICSfrance
marchés
.com

Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 8 septembre 2026

Pour le Préfet
La Cheffe du Bureau des Installations et travaux
réglementés pour la Protection des Milieux
Karine RUGANI

ANNONCES LEGALES

COMMUNE DE NOVES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET
DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)

1- Objet, date et durée de l'enquête publique
Monsieur le Maire informe le public que, par arrêté municipal en date du 10 septembre 2026, l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU a été prescrite.

Cette enquête publique se déroulera du 13 octobre au 13 novembre 2026 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU a pour objet de tirer les conséquences du Jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 20 juin 2023, ayant annulé partiellement le PLU en tant qu'il avait classé en zone agricole et naturelle certaines parcelles situées route d'Eyragues, après la montée du Rougadou.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation
L'autorité compétente pour approuver la révision allégée n°1 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Noves. Le projet pourra, le cas échéant, être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, dans les conditions prévues par les dispositions applicables à la présente procédure, avant son approbation par le conseil municipal.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur
Monsieur Claude PASCAL, ingénieur en chef hors classe en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille pour conduire l'enquête publique.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête publique,
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Noves, 2 place Jean Jaurès - 13550 NOVES,
- ou les adresser par voie électronique au commissaire enquêteur, à l'adresse : urbanisme@noves.fr



Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement

Bureau des installations et travaux réglementés
pour la protection des milieux

AVIS DE CONSULTATION
DU PUBLIC

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE :
déchetterie de Saint-Victoret

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 8 septembre 2026, il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Victoret à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, en vue de l'augmentation du volume de déchets non dangereux de la déchetterie de Saint-Victoret située chemin de la Carrière sur la commune de Saint-Victoret. Cette activité relève de la rubrique n°2710-2a.

Le dossier et le registre de consultation du public, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire de Saint-Victoret, seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Saint-Victoret, pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, du 13 octobre au 10 novembre 2026 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Victoret
Esplanade Albert Mairot
13730 Saint-Victoret

- sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pendant toute la durée de la consultation à l'adresse suivante :
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classes-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classes-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-Carrieres-et-Geothermie>

Les observations pourront aussi être adressées, avant la fin du délai de consultation du public :

- par correspondance, au préfet des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement - bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux - place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06
- par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-cp-dechetterie-saintvictoret@bouches-du-rhone.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le préfet des Bouches-du-Rhône.

Un poste informatique est mis à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h30 et 13h30-16h30), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Noves.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations et propositions du public reçues par voie électronique et régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : <https://www.noves.fr> (Mairie - Cadre de vie - Urbanisme). Les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête, dans les conditions prévues par la réglementation.

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie :

- mardi 13 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 22 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures ;
- mercredi 28 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures ;
- mardi 3 novembre 2026 de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi 13 novembre 2026 de 14 heures à 17 heures.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

La commune de Noves, en sa qualité d'autorité compétente pour organiser l'enquête, adressera dès leur réception une copie du rapport et des conclusions motivées à la Préfecture des Bouches-du-Rhône afin qu'ils y soient tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Noves et publiés sur le site internet de la commune : <https://www.noves.fr>.

7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés

L'évaluation environnementale est consultable dans le rapport de présentation du projet de révision allégée n°1 du PLU et a été soumise pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). L'avis de la MRAE et les réponses apportées par la commune de Noves sont consultables dans le dossier d'enquête publique.

8- Identité des personnes responsables auprès desquelles des informations peuvent être demandées

Le maître d'ouvrage de la révision allégée n°1 du PLU est la Commune de Noves, dont le siège administratif est situé 2 place Jean Jaurès - 13550 NOVES. Des informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme au 04.90.24.43.06 ou à l'adresse urbanisme@noves.fr

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune de Noves : <https://www.noves.fr>

APPELS D'OFFRES

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

MAITRE D'OUVRAGE :

Société Française d'Habitats Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles - CS 40650
13457 Aix-en-Provence - Cedex 4
Téléphone : 04 13 57 04 30 - Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCEDURE :

Marché de services passé selon une procédure européenne conformément à l'article L.2124-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché prend la forme d'un accord cadre rémunéré par bons de commandes, sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 750 000 € HT, passé en application des articles R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-4 3° du Code de la commande publique.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le suivi des installations collectives de chauffage et d'ECS du patrimoine de la SFHE.

Le marché est non alloti.

DUREE DU MARCHÉ :

La durée de validité du présent marché est de 1 an reconductible 3 fois. Il prend effet à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2030.

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION
ET REMISE DES OFFRES :

Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>.

Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le Règlement de Consultation. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le Lundi 19 Octobre 2026 A 12H30